

# Une année marquée par l'Agenda 2000 et la crise bovine

En 2000, la stabilité du résultat agricole moyen recouvre de fortes disparités. Le revenu des éleveurs progresse malgré des trésoreries mises à mal en fin d'année par la crise de l'ESB.

Les résultats des exploitants de grandes cultures et des viticulteurs diminuent.

En 2000, le résultat agricole moyen par actif augmente de 0,3 %. La flambée des prix des produits pétroliers et l'augmentation des prix des aliments pour animaux pèsent pourtant sur l'évolution des consommations intermédiaires. Mais l'augmentation de 2,1 % des prix agricoles permet le maintien de la valeur ajoutée. Si la hausse des coûts de production touche tout le monde, les évolutions de prix agricoles sont

très différenciées selon les produits. Les prix des céréales hors subventions diminuent de près de 5 %, conséquence de la baisse du prix d'intervention décidée dans l'Agenda 2000. Mais la revalorisation des aides à l'hectare limite l'impact de la chute du prix. À l'inverse, les prix des oléagineux et protéagineux augmentent fortement à la suite de la réduction des surfaces cultivées, mais les aides sont réduites. Les prix des productions animales augmentent, parfois de manière importante, comme pour le porc. Celui des bovins se maintient, en moyenne, à son niveau de 1999. Il baisse pourtant de 20 % entre le mois d'octobre et la fin de l'année, quand la deuxième crise de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) provoque un effondrement de la consommation de viande bovine.

## Les résultats des éleveurs bovins

Le résultat agricole moyen diminue dans deux grandes catégories d'exploitations : les grandes cultures et les exploitations viticoles. Le résultat augmente pour les autres spécialisations, notamment dans les exploitations d'élevage quelle que soit leur activité. Le résultat agricole par >

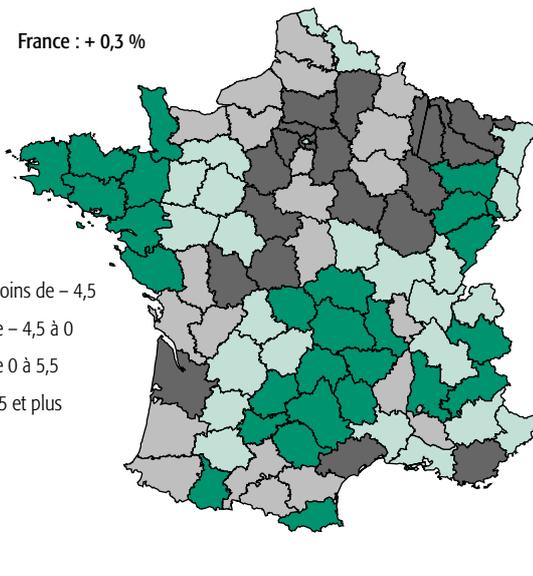
### Hausse générale du revenu dans les zones d'élevage

Évolution du résultat agricole en termes réels

France : + 0,3 %

en %

-  moins de - 4,5
-  de - 4,5 à 0
-  de 0 à 5,5
-  5,5 et plus



Source : Agreste - Comptes départementaux de l'agriculture



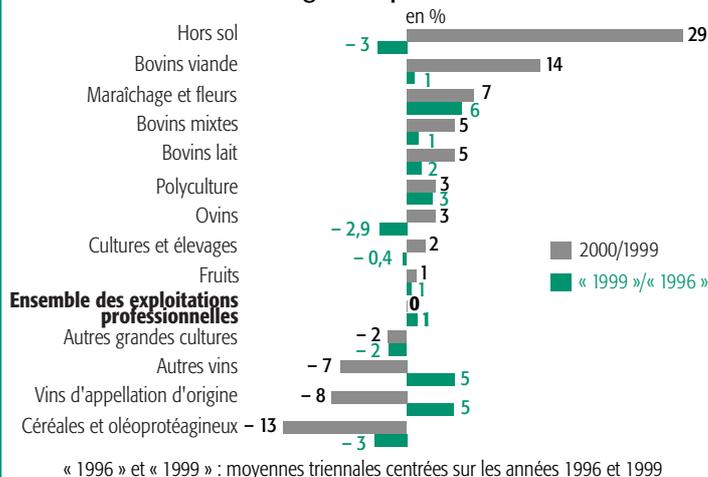
➤ actif augmente de 8 % pour les élevages bovins. La hausse atteint 14 % dans les unités spécialisées dans la production de viande, et 5 % pour les élevages laitiers. Le revenu moyen progresse en conséquence de 3,8 % en Limousin, région spécialisée dans l'élevage bovin extensif, et de 9,5 % en Auvergne. Le revenu s'accroît aussi dans les départements d'élevage bovin de l'Ouest : il augmente de 7 % en Vendée ainsi que dans les départements laitiers. Seule exception, la Seine-Maritime où la production végétale diminue fortement en volume. Le revenu agricole progresse également en Franche-Comté. Ces résultats positifs pour l'ensemble de l'année 2000 sont dus à un ensemble d'éléments favorables antérieurs à la crise de l'ESB. Jusqu'à la mi-octobre, la conjoncture du secteur est nettement porteuse avec des prix du lait et des bovins qui augmentent à un rythme annuel de 2 à 3 %. La chute des cours des bovins, qui intervient à partir du 15 octobre, est suffisamment forte pour contrecarrer cette évolution positive. Le prix moyen de l'année

## Pour en savoir plus...

■ « L'agriculture en 2000 en Europe et en France », *Insee Première*, n° 783, juin 2001

■ « Les comptes de l'agriculture française de 2000 », à paraître dans *Insee Synthèse* en juillet 2001

## Fortes disparités du revenu en 2000 Évolution du résultat agricole par actif en termes réels



Source : Agreste - Comptes par catégorie d'exploitations

2000 demeure cependant égal à celui de 1999. Par ailleurs, si les ventes d'animaux ont été très faibles sur la fin de l'année, ces derniers se sont retrouvés en stocks et cette chute des ventes n'a donc pas affecté la production qui a légèrement progressé par rapport à 1999. Autre élément favorable pour le revenu des éleveurs : la revalorisation des aides bovines. Décidée dès 1999 dans le cadre de l'Agenda 2000, elle joue pleinement en 2000. Cette aug-

mentation des aides, comme la prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes et la prime spéciale aux bovins mâles, intervient pour 9 points dans l'augmentation de revenu des éleveurs de bovins à viande. Il n'en reste pas moins que l'ensemble des éleveurs de bovins connaissent de graves difficultés de trésorerie fin 2000. Calculé en optique « trésorerie », c'est-à-dire sur la base de la production commercialisée et des aides versées au cours de l'année, la hausse du revenu des producteurs de viande bovine, tout en restant positive, serait moins forte de l'ordre de dix points.

## Méthodologie

■ Les comptes par catégorie d'exploitations détaillent les résultats annuels suivant les principales orientations de production. Ils sont établis par le Scees grâce à une décontraction du compte national de la branche agriculture sur la base des données des enquêtes sur la structure des exploitations et du Réseau d'information comptable agricole (Rica). Ils permettent d'apprécier l'évolution annuelle et une première approche macro-économique des disparités des résultats entre orientations. Établis par les services départementaux et régionaux de statistique agricole et coordonnés par le Scees, les comptes départementaux décrivent la formation et l'évolution du revenu de chaque département.

■ Les comptes départementaux sont établis sur le même champ et dans le même cadre que le compte national. Mais les comptes par catégorie d'exploitations ne concernent pas les entreprises de travaux

agricoles, les coopératives d'utilisation de matériel agricole (Cuma), ni les exploitations des départements d'outre-mer. L'indicateur de revenu utilisé dans les comptes de l'agriculture est le résultat agricole par actif. Ce résultat est égal à la valeur ajoutée nette au coût des facteurs par unité de travail annuel total. Il s'obtient en déduisant de la valeur de la production au prix de base (y compris les subventions sur produits), la valeur des consommations intermédiaires, en y ajoutant les subventions autres que sur les produits, et en y retranchant les impôts et la consommation de capital fixe.

■ Les résultats commentés dans ce document ont fait l'objet d'une présentation à la Commission des comptes de l'agriculture de la nation le 13 juin 2001. Ils constituent la version provisoire des comptes de l'année 1999. Ils feront l'objet, à l'instar des comptes nationaux, de révisions successives au cours des prochaines campagnes de comptes.

## Du mieux pour les éleveurs d'ovins

Le revenu des éleveurs ovins augmente de 3 % grâce à une bonne tenue des cours en fin d'année. Mais la hausse des prix se traduit aussi par une réduction de la prime compensatrice ovine. L'amélioration du revenu des éleveurs contribue à celle du revenu moyen en Haute-Vienne, en Aveyron ou dans le Lot. Après deux années de forte baisse, le résultat par actif des éleveurs hors sol s'accroît de 29 %. Ils bénéficient, comme les éleveurs de moutons, de reports de consommation de la viande bovine. Les prix des

➤ porcs augmentent de 22 % en moyenne annuelle et ceux des volailles de 3 %. La progression du revenu en Bretagne, 18,6 % en moyenne, est ainsi une des plus fortes, les résultats positifs de l'élevage laitier se cumulant avec ceux de l'élevage hors sol.

## Les revenus des zones de grandes cultures

Pour la deuxième année consécutive, le résultat agricole diminue dans les départements de grandes cultures. La baisse atteint 13 % pour les exploitations spécialisées en céréales, oléagineux et protéagineux (Cop), et 2 % pour les autres grandes cultures. Conséquence, le revenu baisse de 10 % en Seine-et-Marne et de 15 % en Eure-et-Loir. Il ne recule que de 0,2 % dans la Somme et de 1 % dans le Pas-de-Calais grâce aux prix de la betterave et de la pomme de terre. Le revenu diminue également dans des départements de polyculture comme la Haute-Garonne ou les Pyrénées-Atlantiques. La première année d'application de l'Agenda 2000 se traduit par un recul de 3 % des aides attribuées aux Cop comme de leurs prix hors subventions.

## Le revenu viticole

La baisse du revenu moyen en viticulture est de 8 % et concerne aussi bien les vins d'appellation que les vins courants. Le revenu agricole diminue dans tous les départements viticoles, à l'exception des Pyrénées-Orientales où il s'accroît de 26 % grâce à une forte progression de la récolte de vins doux naturels. Le résultat diminue de 11 % en Gironde, et de 15 % dans l'Hérault où il avait fortement augmenté en 1999. Dans certains départements, la baisse du revenu viticole se cumule avec celle du revenu des grandes cultures. Le résultat baisse ainsi de 10 % en Côte-d'Or et de 4 % dans la Marne. Dans ce département, la

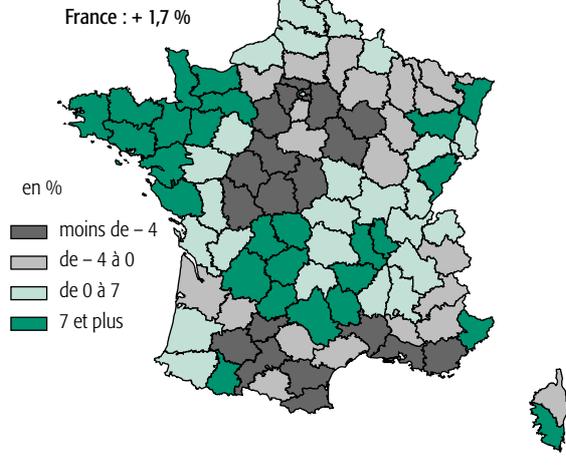
récolte et les prix du vin calme progressent, mais les expéditions des récoltants manipulant après les records de 1999. Les résultats des exploitations produisant du cognac sont positifs compte tenu de la progression des volumes mis en œuvre. Le revenu moyen diminue toutefois en Charente et en Charente-Maritime du fait des grandes cultures. Les évolutions de revenu des départements producteurs de fruits et légumes sont diversifiées, mais le plus souvent orientées à la hausse.

## Maurice Desriers

Scees - Bureau comptes et revenus

## Baisse des subventions dans les zones de grandes cultures

Évolution en valeur de l'ensemble des subventions



Source : Agreste - Comptes départementaux de l'agriculture

## Première année d'application de l'Agenda 2000

■ En mai 1999 a été arrêtée une réforme de la politique agricole commune pour les années 2000 à 2006. Dénommée « Agenda 2000 », elle prévoit une réforme des organisations communes de marché qui consiste en une nouvelle baisse des prix de soutien, compensée partiellement par une revalorisation des aides compensatrices instituées par la réforme de 1992. L'année 2000 est la première année d'application de cette réforme.

■ Elle se caractérise pour les **grandes cultures**, par une baisse du prix d'intervention des céréales de 7,5 % et une augmentation des aides à l'hectare de 8 %. Les aides aux oléagineux et à la jachère sont progressivement alignées sur les aides céréalières, et baissent de 15 %. Le taux de jachère obligatoire est maintenu à 10 % de la superficie en céréales, oléagineux et protéagineux.

■ Pour la **viande bovine**, le prix de base est réduit de 7 %. Les aides à la tête de bétail sont fortement revalorisées. Les montants par tête de la prime au maintien des vaches allaitantes (PMTVA) et de la prime spéciale aux bovins mâles (PSBM) augmentent respectivement de 14 % et 19 %. Les compléments liés à l'extensification progressent aussi mais avec des conditions d'attribution plus restrictives. De nouvelles aides s'y rajoutent. Les gros bovins et les veaux bénéficient à partir de 2000 d'une prime à l'abattage de respectivement 117 et 112 francs par tête. Enfin, une enveloppe « de flexibilité » est mise à la disposition des États pour une utilisation dans le cadre de la subsidiarité. Elle est utilisée en France pour compléter les primes à l'abattage pour certaines catégories d'animaux.

## Montant des aides liées à la Pac dues au titre de 1999 et 2000

(milliard de francs)

	1999	2000	2000/1999
Céréales y compris maïs fourrage	21,3	23,1	+ 8,5 %
Oléagineux y compris jachère industrielle	8,0	5,8	- 26,9 %
Protéagineux	1,7	1,4	- 17,8 %
<b>Total Cop</b>	<b>31,0</b>	<b>30,3</b>	<b>- 2,7 %</b>
Aide jachère nue	2,7	2,3	- 14,8 %
PMTVA et PSBM y compris extensification	7,3	8,0	+ 9,6 %
Primes à l'abattage	0,0	1,1	///
<b>Total aides bovines</b>	<b>7,3</b>	<b>9,1</b>	<b>+ 24,6 %</b>
Prime compensatrice ovine	1,2	1,0	- 16,7 %
Autres aides	0,5	0,4	- 10,0 %
<b>Total général</b>	<b>42,7</b>	<b>43,1</b>	<b>+ 0,9 %</b>

Source : Agreste - Comptes départementaux de l'agriculture

## Évolution et niveau relatif du revenu

Résultat agricole par actif en valeur réelle

Régions et départements	Évolution annuelle (en %)		Niveau relatif (indice « 1999 » France métro- politaine = 100)	Régions et départements	Évolution annuelle (en %)		Niveau relatif (indice « 1999 » France métro- politaine = 100)
	2000/1999	« 1999 » /« 1996 »			2000/1999	« 1999 » /« 1996 »	
Seine-et-Marne	- 9,8	- 2,3	192	Charente	- 2,9	- 7,6	78
Yvelines	- 15,0	- 6,0	111	Charente-Maritime	- 3,9	- 7,2	74
Essonne	- 2,3	3,2	179	Deux-Sèvres	- 0,5	1,4	82
Petite couronne	- 14,0	- 9,3	81	Vienne	- 5,6	0,6	93
Val-d'Oise	- 15,8	- 5,0	143	<b>POITOU-CHARENTES</b>	<b>- 3,1</b>	<b>- 3,7</b>	<b>81</b>
<b>ÎLE DE FRANCE</b>	<b>- 10,1</b>	<b>- 2,5</b>	<b>160</b>	Dordogne	1,7	5,5	37
Ardennes	- 2,2	- 3,7	102	Gironde	- 11,0	- 1,6	193
Aube	- 0,8	6,5	218	Landes	- 4,3	- 1,3	87
Marne	- 4,3	10,3	317	Lot-et-Garonne	- 4,8	- 0,6	63
Haute-Marne	- 10,0	- 0,7	88	Pyrénées-Atlantiques	- 2,4	0,1	42
<b>CHAMPAGNE-ARDENNE</b>	<b>- 3,9</b>	<b>7,9</b>	<b>240</b>	<b>AQUITAINE</b>	<b>- 6,9</b>	<b>- 0,4</b>	<b>103</b>
Aisne	- 7,1	1,2	156	Ariège	- 0,6	- 1,4	42
Oise	- 10,2	0,7	136	Aveyron	11,7	2,7	56
Somme	- 0,2	0,5	160	Haute-Garonne	- 2,9	- 3,3	60
<b>PICARDIE</b>	<b>- 5,2</b>	<b>0,9</b>	<b>153</b>	Gers	3,2	- 0,3	98
Eure	0,0	- 0,6	128	Lot	10,0	1,8	51
Seine-Maritime	- 4,5	- 2,5	104	Hautes-Pyrénées	8,0	- 2,8	48
<b>HAUTE-NORMANDIE</b>	<b>- 2,6</b>	<b>- 1,7</b>	<b>113</b>	Tarn	5,9	0,3	55
Cher	- 1,9	- 0,5	132	Tarn-et-Garonne	6,4	- 3,8	68
Eure-et-Loir	- 15,1	- 2,9	151	<b>MIDI-PYRÉNÉES</b>	<b>5,6</b>	<b>- 0,7</b>	<b>63</b>
Indre	- 9,0	- 3,3	74	Corrèze	0,7	- 0,2	39
Indre-et-Loire	0,9	3,1	129	Creuse	6,3	0,1	45
Loir-et-Cher	- 9,9	- 0,2	96	Haute-Vienne	4,5	- 1,7	51
Loiret	- 2,7	- 1,7	117	<b>LIMOUSIN</b>	<b>3,8</b>	<b>- 0,6</b>	<b>45</b>
<b>CENTRE</b>	<b>- 5,5</b>	<b>- 0,7</b>	<b>116</b>	Ain	2,6	1,8	77
Calvados	- 0,5	- 2,4	79	Ardèche	- 1,6	2,3	34
Manche	7,6	- 2,5	66	Drôme	17,1	4,4	72
Orne	3,5	- 1,2	75	Isère	3,6	- 0,2	46
<b>BASSE-NORMANDIE</b>	<b>4,0</b>	<b>- 2,1</b>	<b>72</b>	Loire	16,9	- 0,9	55
Cote-d'Or	- 10,0	7,1	219	Rhône	- 2,3	2,5	108
Nièvre	3,9	4,2	124	Savoie	8,1	4,1	66
Saone-et-Loire	1,8	7,2	130	Haute-Savoie	3,4	2,4	85
Yonne	- 5,7	1,3	184	<b>RHÔNE-ALPES</b>	<b>5,4</b>	<b>2,4</b>	<b>69</b>
<b>BOURGOGNE</b>	<b>- 4,0</b>	<b>5,5</b>	<b>165</b>	Allier	7,9	2,1	82
Nord	3,6	2,6	131	Cantal	5,8	- 0,3	59
Pas-de-Calais	- 0,9	3,7	128	Haute-Loire	10,7	0,6	59
<b>NORD - PAS-DE-CALAIS</b>	<b>1,3</b>	<b>3,2</b>	<b>129</b>	Puy-de-Dôme	14,6	1,0	57
Meurthe-et-Moselle	- 6,2	- 0,2	109	<b>AUVERGNE</b>	<b>9,5</b>	<b>0,9</b>	<b>64</b>
Meuse	- 8,6	- 2,0	127	Aude	- 2,8	4,8	85
Moselle	- 8,6	- 2,2	74	Gard	1,7	6,7	115
Vosges	5,8	1,9	62	Hérault	- 15,3	7,2	78
<b>LORRAINÉ</b>	<b>- 5,2</b>	<b>- 0,7</b>	<b>91</b>	Lozère	11,9	8,9	54
Bas-Rhin	0,8	3,3	92	Pyrénées-Orientales	26,0	- 2,2	80
Haut-Rhin	0,8	4,1	134	<b>LANGUEDOC-ROUSSILLON</b>	<b>0,5</b>	<b>4,8</b>	<b>88</b>
<b>ALSACE</b>	<b>0,7</b>	<b>3,8</b>	<b>111</b>	Alpes-de-Haute-Provence	4,8	- 1,4	52
Doubs	7,2	3,3	84	Hautes-Alpes	12,4	6,4	47
Jura	2,4	4,7	111	Alpes-Maritimes	0,1	0,5	63
Haute-Saône	14,7	- 3,3	72	Bouches-du-Rhône	0,9	13,5	165
Territoire de Belfort	13,0	1,5	44	Var	- 6,9	- 1,3	120
<b>FRANCHE-COMTÉ</b>	<b>7,1</b>	<b>2,0</b>	<b>87</b>	Vaucluse	- 2,2	7,4	128
Loire-Atlantique	6,7	6,3	104	<b>PROVENCE-ALPES-C. D'AZUR</b>	<b>- 1,7</b>	<b>6,4</b>	<b>120</b>
Maine-et-Loire	2,7	- 1,6	89	Corse-du-Sud	- 7,0	0,1	70
Mayenne	4,2	- 0,9	90	Haute-Corse	- 5,9	3,1	82
Sarthe	3,9	- 1,6	88	<b>CORSE</b>	<b>- 6,3</b>	<b>2,1</b>	<b>78</b>
Vendée	6,9	- 0,2	110	<b>France métropolitaine</b>	<b>0,3</b>	<b>1,6</b>	<b>100</b>
<b>PAYS DE LA LOIRE</b>	<b>4,7</b>	<b>0,3</b>	<b>95</b>	Guadeloupe	- 2,1	11,4	60
Côtes-d'Armor	27,9	- 7,0	70	Martinique	0,8	6,4	70
Finistère	17,8	- 2,2	94	Guyane	4,9	2,1	64
Ille-et-Vilaine	12,5	2,1	76	Réunion	- 4,0	4,8	67
Morbihan	16,7	0,0	70	<b>TOTAL DOM</b>	<b>- 1,1</b>	<b>6,4</b>	<b>66</b>
<b>BRETAGNE</b>	<b>18,6</b>	<b>- 1,9</b>	<b>78</b>	<b>TOTAL France</b>	<b>0,2</b>	<b>1,7</b>	<b>99</b>

« 1996 » et « 1999 » : moyennes triennales centrée sur les années 1996 et 1999

Source : Agreste - Comptes départementaux de l'agriculture



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## Agreste : la statistique agricole

Direction des affaires financières. SERVICE CENTRAL DES ENQUÊTES ET ÉTUDES STATISTIQUES

251, rue de Vaugirard, 75732 Paris Cedex 15. Tél. : 01 49 55 85 85 — Fax : 01 49 55 85 03

Directeur de la publication : José Rey ■ Rédacteur en chef : Laurent Bisault ■ Conception : Yann Le Chevalier ■ Composition : Scees

■ Impression : Imprimerie Médous, Toulouse ■ Dépôt légal : à parution ■ ISSN : 0246-1803 ■ Prix : 16 F ■ © Agreste 2001